

INTERCOMMUNALITES

2017 - ANNEE DE MISE EN OEUVRE DE LA REFORME TERRITORIALE

Cette année est marquée par la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTR concernant les intercommunalités.

Le nombre total d'intercommunalités va être réduit de plus de 40 %. Depuis le début, notre organisation dénonce les risques de ces regroupements forcés qui vont impacter le service public et les agents des collectivités.

Les conséquences sont nombreuses : mutualisations de services, suppressions de « doublons », changement d'employeur, redistribution des agents dans les communes membres en cas de restitution de compétences...

Il faut y ajouter les modifications de conditions de travail et de rémunération : diminution des primes, suppressions de RTT et de congés locaux !!!

En résumé, c'est une attaque frontale contre les agents publics et le service public qui est actuellement en cours !

Face à cela, notre organisation se doit de rester fidèle à sa ligne de conduite : la défense des intérêts matériels et moraux des agents à travers le cahier de revendications ! Cette défense passe par la création de structures syndicales partout où cela est possible. Elle passe également par le dépôt de listes Force Ouvrière aux élections professionnelles qui vont s'ouvrir.

D'ici la fin du semestre, nous devons nous attendre à plusieurs centaines de scrutins dans la France entière. Les groupements départementaux et leurs équipes sont en première ligne ! Les structures régionales ont également un rôle à jouer, afin de coordonner nos actions et apporter leur soutien.

Partout où cela est possible, l'interprofessionnelle, à travers nos unions départementales, peut aussi tenir un rôle important en termes d'aides à nos structures !

L'enjeu est extrêmement important ! Ces élections vont nous permettre de développer notre représentativité dans l'optique des élections générales de 2018.

Bien entendu, l'équipe fédérale se tiendra à vos côtés tout au long de cette période.